

**CENTRE HOSPITALIER  
Henri LABORIT (86)**

**ACCÈS AUX SOINS  
et  
DISPOSITIF AMBULATOIRE**

# Qu'est qu'un CMP

Le centre médico-psychologique (C.M.P.) est le premier lieu de référence et d'implantation de l'équipe polyvalente de secteur dans l'arrondissement, la ville, le village, le canton.

Premier interlocuteur pour la population, il doit être connu de tous. Il est le lieu où sont exprimées les demandes de soins émanant soit de la personne elle-même, soit de son entourage familial, socio-professionnel, scolaire...

C'est à partir de ce pivot, que s'organisent toutes les actions extra-hospitalières en articulation avec l'hospitalisation, que s'élaborent tous les projets de structures alternatives pour éviter l'hospitalisation, réduire sa durée et réinsérer le patient.

# Missions du CMP

- Service public ambulatoire d'accueil et de consultations
- Écoute - Prévention - Information - Évaluations
- Orientation et suivi - Psychothérapies
  
- Toute personne présentant une difficulté d'ordre psychologique ou psychiatrique, selon différents modes de soins (soins au libre choix, soins sous contrainte / programme de soins)
  
- Consultations individuelles ou en groupe :
- médicales, psychologiques, infirmières, sociales
- Accompagnement psycho-social

# Évolutions des missions

## • En 1960 objectifs :

- Traiter à un stade précoce,
  - Traire au plus près de la famille et du milieu de vie de la personne (ouverture des hôpitaux vers extérieur)
  - Éviter les ré-hospitalisations et **révolution** des Centres Hospitaliers
- Spécialisés vers : "dans les perspectives et le respect des principes de la sectorisation" constitue une priorité qui doit amener "progressivement mais sûrement notre système de psychiatrie publique à une bonne adéquation, à des fonctions de prévention et de soins de **santé**

## • Sept objectifs à atteindre en secteur psychiatrique :

- l'accueil, avec l'accessibilité aux soins et la réponse à l'urgence,
- les prestations ambulatoires et à temps partiel,
- les soins à temps complet,
- la réadaptation,
- la coordination avec les autres dispositifs de soins et de prévention,
- les interventions dans les structures sociales (ou éducatives) et médico

# De la petite enfance à l'âge adulte

- Organisation par catégorie d'âge
- Numéro Unique 05 49 88 98 98

# L'adulte

- 2 numéros
- -Châtelleraut 05 49 23 36 65
- -Poitiers 05 16 52 61 09

# L'adulte

- En cas de souffrance et de crise : qu'est-ce que la crise ?
- En cas de comorbidité psychiatrique
- En cas d'urgence : qu'est-ce que l'urgence ?
- En cas de renoncement

# La personne âgée

- Équipe Mobile Psychiatrie Personne Âgée
- (+75 ans)
- N° 05 49 44 57 13



# Les personnes vulnérables

- Équipe Mobile Psychiatrie Précarité
- (Aller vers et prévention de la psychiatisation des états de souffrance psychique)

# Les personnes sourdes

•CMP Signes

•[cmp-signes@ch-poitiers .fr](mailto:cmp-signes@ch-poitiers.fr)

•sms : 07 85 01 96 89

# Les personnes sous main de justice

- Espace Vienne
- N° 05 49 45 13 48
- (7 allée Martin Luther King)

# Le CSAPA

•N° 05 49 01 43 43